

GT ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SERVICE INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE

CSA-S SIAé

du 4 mai 2023

Après plus de 3 mois de mouvements sociaux pour refuser un projet de réforme des retraites inique d'une démocratie qui se veut progressiste, FO SIAé s'assoit à nouveau à la table du dialogue social interne à notre service.

Si nous sommes ici aujourd'hui c'est que la situation devient très difficile dans nos établissements où nous enregistrons un nombre de démissions croissant très inquiétant.

Si nous saluons les efforts qui sont réalisés par la direction du SIAé pour améliorer l'attractivité et la fidélisation, force est de constater que ces efforts restent très en deçà des attentes des personnels. Encore 4 démissions d'opérateurs enregistrées ces derniers jours à Bordeaux ! Les rémunérations des GVI, notamment, sont trop en dessous des rémunérations proposées dans le privé et pas seulement dans le secteur aéronautique. Le tassement de plus en plus important des grilles a un impact bien au-delà des personnels concernés. Les lenteurs administratives et tracasseries diverses pour se faire payer leur dû, régler les trop-perçus, ajoutent une couche au mécontentement ressenti par les personnels. L'ascenseur social qui a fait les belles heures de nos établissements est grippé. Les personnels constatent avec dépit que l'institution préfère aller chercher des « diplômés » plutôt que de promouvoir des compétences en interne. Et c'est à celles et ceux à qui l'accès à la catégorie supérieure est empêché qu'il revient de former les nouveaux cadres...

En région, nous soulignons que sur Bordeaux, les nuages s'amoncellent avec un immobilier toujours aussi cher et bientôt des restrictions sur l'obligation d'avoir des véhicules « propres » pour circuler dans la métropole...

Au-delà des mesures qui seront évoquées ce jour, il est urgent que la DRH-MD et la Fonction Publique améliorent les conditions de rémunération des personnels, en commençant par l'augmentation du point d'indice, mais également en augmentant les taux d'avancement, sans oublier de préserver les conditions de départ des ouvriers au titre des travaux insalubres.

En vous remerciant de votre attention

Paris, le 4 mai 2023

